

## Règlement officiel – Mérites Sportifs Sport Grand Chasseral 2025

### Art. 1 – But de la manifestation

La remise des Mérites Sportifs vise à :

- Récompenser les performances sportives remarquables pour la saison 2024-2025.
- Valoriser les athlètes, équipes et acteurs du sport du Grand Chasseral.
- Renforcer la visibilité de l'association Sport Grand Chasseral.
- Créer un événement annuel fédérateur autour du sport régional.

### Art. 2 – Date et lieu

La remise des Mérites Sportifs a lieu chaque année au cours du dernier trimestre, à une date déterminée par le comité d'organisation

Le lieu de la manifestation est également fixé annuellement par le comité, en fonction des disponibilités et des objectifs de l'événement.

### Art. 3 – Conditions d'éligibilité

Est éligible toute personne ou équipe :

- Résidant dans la région du Grand Chasseral, ou
- Affiliée à un club de la région, ou
- Ayant un lien significatif avec le Grand Chasseral<sup>1</sup>.

### Art. 4 – Période de référence

Les performances prises en compte doivent avoir eu lieu entre le 1er septembre 2024 et le 31 août 2025.

### Art. 5 – Modalités de candidature

Les candidatures doivent être remplies via le formulaire [sous ce lien](#):

### Art. 6 – Critères de sélection

Sont éligibles :

- Les athlètes classés dans les trois premiers d'un championnat suisse officiel.
- Les athlètes ayant représenté la Suisse lors d'un championnat international.
- Toute performance jugée exceptionnelle par le comité d'organisation.

### Art. 7 – Validation des candidatures

Le comité d'organisation examinera les candidatures mi-octobre. Les nominés seront informés fin octobre et devront confirmer leur présence (ou signaler leur absence) ainsi que le nombre d'accompagnant·e·s d'ici au 7 novembre 2025.

---

<sup>1</sup> Le comité d'organisation statue

## **Art. 8 – Catégories récompensées**

1. Espoir masculin (moins de 20 ans)
2. Espoir féminin (moins de 20 ans)
3. Élite masculin
4. Élite féminin
5. Para sport (hommes / femmes)
6. Équipe (hommes / femmes / mixte)
7. Équipe Espoir (moins de 20 ans, hommes / femmes / mixte)
8. Prix Coup de Coeur

## **Art. 9 – Prix**

Chaque lauréat d'une des 8 catégories reçoit une récompense de 500 CHF (en cash), soit un total de 4'000 CHF de prix attribués.

## **Art. 10 – Sélection des lauréats**

Le comité d'organisation sélectionne jusqu'à cinq nominés par catégorie.

Le vote du public, réalisé lors de la soirée, détermine le vainqueur de chaque catégorie.

## **Art. 11 – Déroulement de la soirée (sous réserve de modifications)**

- Accueil et discours d'ouverture
- Présentation des nominés dans les catégories Espoirs Hommes et Espoirs Femmes, suivie du vote. Les vidéos éventuelles doivent être fournies par les athlètes.
- Animation
- Présentation des nominés dans les catégories Para sport, Équipes (Hommes et femmes) et Équipes Espoirs, suivi du vote. Les vidéos éventuelles doivent être fournies.
- Animation
- Présentation des nominés dans les catégories Hommes et Femmes, suivie du vote. Les vidéos éventuelles doivent être fournies par les athlètes.
- Discours de clôture, remise du Prix Coup de Cœur et distribution des totems aux athlètes répondant aux critères de nomination.
- Animation
- Apéritif dînatoire

## **Art. 12 – Dispositions finales**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps pour garantir le bon déroulement de l'événement.